

**La Caisse Populaire de Shippagan Limitée
(00984)**

**États financiers
Au 31 décembre 2007**

**La Caisse Populaire de Shippagan Limitée
(00984)**

**États financiers
Au 31 décembre 2007**

Table des matières

Rapport du vérificateur	1
États financiers	
Bilan	2
États des résultats et des trop-perçus à répartir	3
État du déficit	4
État des flux de trésorerie	5
Notes afférentes aux états financiers	6 à 16

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux membres de La Caisse Populaire de Shippagan Limitée,

Nous avons vérifié, en vertu de l'article 113 de la *Loi sur les caisses populaires*, le bilan de La Caisse Populaire de Shippagan Limitée au 31 décembre 2007 et les états des résultats, des trop-perçus à répartir, du déficit et des flux de trésorerie pour l'exercice de sept mois terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Caisse populaire. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Caisse populaire au 31 décembre 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice de sept mois terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les états financiers du 31 mai 2007 ont été vérifiés par un autre cabinet de comptables.

*Services Unis de Vérification
et d'Inspection Inc.*

SERVICES UNIS DE VÉRIFICATION
ET D'INSPECTION INC.

Caraquet (Nouveau-Brunswick)
Le 16 avril 2008

La Caisse Populaire de Shippagan Limitée

Bilan

Au

	Note	31 décembre 2007	31 mai 2007
ACTIF			
Liquidités et placements	5	98 376 643 \$	61 659 275 \$
Prêts	6		
Particuliers		86 628 121	91 553 839
Entreprises		23 540 867	26 242 121
		110 168 988	117 795 960
Provision cumulative pour pertes sur prêts		13 472 161	14 068 658
		96 696 827	103 727 302
Autres éléments d'actif			
Immobilisations	7	2 057 652	1 900 406
Intérêts courus et autres		2 526 382	951 432
Impôts futurs		-	9 696 000
		4 584 034	12 547 838
Total de l'actif		199 657 504 \$	177 934 415 \$
PASSIF			
Dépôts			
Épargne à terme		126 515 532 \$	131 104 048 \$
Autres		55 693 587	61 614 064
		182 209 119	192 718 112
Autres éléments de passif			
Intérêts courus et autres		6 850 676	6 852 969
Parts des membres	8	90 220	97 207
Avance de Brunswick Credit Union Federation			
Stabilization Board Limited		-	1 178 027
		189 150 015	200 846 315
AVOIR (INSUFFISANCE)			
Parts de surplus spéciales		-	14 288 445
Parts de placement, série 96	9	5 000 000	5 000 000
Parts privilégiées de stabilisation	10	9 854 609	-
Déficit		(4 347 120)	(42 200 345)
		10 507 489	(22 911 900)
Capitalisation réglementaire	11		
Changement d'affiliation et supervision	21		
Total du passif et de l'avoir		199 657 504 \$	177 934 415 \$

Approuvé par le superviseur de la Caisse populaire

_____, superviseur

La Caisse Populaire de Shippagan Limitée

États des résultats et des trop-perçus à répartir

Pour l'exercice terminé le

	Note	31 décembre 2007 (7 mois)	31 mai 2007 (12 mois)
RÉSULTATS			
Revenus d'intérêts		8 160 020 \$	14 674 773 \$
Frais d'intérêts		4 050 296	7 248 482
Revenus nets d'intérêts		4 109 724	7 426 291
Provision et pertes sur prêts (recouvrement)	6		
Volet général		138 000	(2 868 996)
Volet spécifique		(164 292)	2 851 155
		(26 292)	(17 841)
Revenus nets d'intérêts après provision et pertes sur prêts		4 136 016	7 444 132
Autres revenus	12	654 612	1 332 968
Autres frais			
Personnel		1 588 522	3 289 348
Cotisations et primes		487 454	612 545
Locaux		324 140	467 895
Frais généraux	13	1 857 656	2 405 180
		4 257 772	6 774 968
Trop-perçus avant les éléments suivants		532 856	2 002 132
Réduction de valeur d'immobilisations et d'actifs destinés à la revente		-	835 199
Gain à la cession d'actifs destinés à la revente		-	(52 381)
Trop-perçus avant impôts et autres éléments		532 856	1 219 314
Impôts exigibles		179 625	350 000
Réduction des impôts exigibles par l'utilisation d'économies d'impôts futurs non constatées antérieurement		(179 625)	(350 000)
Réalisation additionnelle d'impôts futurs	14	-	(9 696 000)
Trop-perçus de l'exercice avant autres éléments		532 856	10 915 314
Autres éléments	15	23 261 900	-
Trop-perçus de l'exercice après autres éléments		23 794 756	10 915 314
TROP-PERÇUS À RÉPARTIR			
Affectation au déficit	16	(23 661 030)	(10 915 314)
Intérêts sur les parts privilégiées de stabilisation		(133 726)	-
Trop-perçus à répartir		- \$	- \$

La Caisse Populaire de Shippagan Limitée

État du déficit

Pour l'exercice terminé le

	31 décembre 2007 (7 mois)	31 mai 2007 (12 mois)
Solde au début de l'exercice	(42 200 345) \$	(52 950 659) \$
Annulation des parts de surplus spéciales	14 288 445	-
Accroissement provenant de l'état des trop-perçus à répartir	23 661 030	10 915 314
Dividendes sur les parts de placement, série 96	(96 250)	(165 000)
Solde à la fin de l'exercice	(4 347 120) \$	(42 200 345) \$

La Caisse Populaire de Shippagan Limitée

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le

	31 décembre 2007 (7 mois)	31 mai 2007 (12 mois)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Trop-perçus de l'exercice après autres éléments	23 794 756 \$	10 915 314 \$
Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie		
Provision et pertes sur prêts	(26 292)	(17 841)
Amortissement des immobilisations	206 435	502 228
Variation nette des intérêts courus à recevoir et à payer	917 144	(432 193)
Économie d'impôts futurs	-	(9 696 000)
Autres	5 786 623	2 479 563
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	30 678 666	3 751 071
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette des dépôts des membres	(10 508 993)	(26 761 942)
Parts privilégiées de stabilisation	9 854 609	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(654 384)	(26 761 942)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des prêts	7 056 767	14 880 340
Variation nette des placements	(45 549 392)	(926 516)
Variation nette des immobilisations	(363 681)	593 517
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(38 856 306)	14 547 341
Diminution de la trésorerie	(8 832 024)	(8 463 530)
Trésorerie au début de l'exercice	36 257 959	44 721 489
Trésorerie à la fin de l'exercice	27 425 935 \$	36 257 959 \$
Autres renseignements sur les flux de trésorerie		
Intérêts versés au cours de l'exercice	2 159 490 \$	7 612 336 \$

La Caisse Populaire de Shippagan Limitée

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice de sept mois terminé le 31 décembre 2007

Note 1. Statuts et types d'opérations

La Caisse populaire est une corporation régie par la *Loi sur les caisses populaires* qui a pour objet de fournir une gamme complète de services financiers qui répondent aux besoins de ses membres et qui fonctionne sur une base coopérative et en conformité avec les principes coopératifs généralement reconnus.

La Caisse populaire est inscrite à la Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick. Elle est également membre de l'Office de Stabilisation de La Fédération des Caisses Populaires Acadiennes Limitée (Office de stabilisation) qui a pour objet de protéger ses caisses populaires membres contre les pertes financières et l'insolvabilité et leur fournir l'aide financière aux fins de stabilisation.

La fin d'exercice de la Caisse populaire a été modifiée du 31 mai au 31 décembre.

Note 2. Conventions comptables

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle établisse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes afférentes. Les résultats réels pourraient donc être différents de ces estimations.

Conversion de devises

Tous les éléments d'actif et de passif en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des états financiers. Les gains ou pertes de change qui résultent de la conversion ou du règlement d'éléments d'actif ou de passif sont imputés aux résultats de l'exercice dans les autres revenus.

Autres conventions comptables

Pour faciliter la compréhension des états financiers, les principales conventions comptables autres que celle ci-dessus décrite ont été intégrées aux notes qui suivent.

Note 3. Nouvelles conventions comptables

Le 1^{er} janvier 2007, la Caisse populaire a adopté les nouvelles normes comptables publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) intitulées « Instruments financiers - comptabilisation et évaluation » (chapitre 3855), « Couvertures » (chapitre 3865) et « Résultat étendu » (chapitre 1530). Les directives de cette dernière norme n'ont aucun impact sur les états financiers de la Caisse populaire. Les principales directives des deux premières normes sont décrites comme suit. L'adoption de ces nouvelles normes comptables n'a entraîné aucun changement important aux politiques de gestion de risque de la Caisse populaire.

Instruments financiers - comptabilisation et évaluation

Les actifs financiers doivent être classés dans l'une des catégories suivantes : « Détenus à des fins de négociation » ; « Disponibles à la vente » ; « Détenus jusqu'à l'échéance » ; et « Prêts et créances ». Quant aux passifs financiers, ils doivent être classés dans la catégorie « Détenus à des fins de négociation » ou dans la catégorie « Autres ». Les actifs et passifs financiers sont initialement constatés à la juste valeur.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des titres de capitaux propres n'ayant pas de cours sur un marché actif et ils sont donc comptabilisés au coût. Les catégories « Détenus à des fins de négociation » et « Détenus jusqu'à l'échéance » ne sont pas utilisées. Enfin, les prêts et créances et les passifs financiers non détenus à des fins de négociation sont comptabilisés au coût après amortissement, selon la méthode du taux effectif. Les revenus et les frais d'intérêts sur ces actifs et passifs sont comptabilisés parmi les revenus nets d'intérêts. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers sont essentiellement attribuables aux prêts et créances et ils sont capitalisés pour être amortis sur la durée de l'instrument.

La Caisse Populaire de Shippagan Limitée

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice de sept mois terminé le 31 décembre 2007

Note 4. Modifications comptables futures

En décembre 2006, l'ICCA a publié des nouvelles normes comptables intitulées « Informations à fournir concernant le capital » (chapitre 1535) et « Instruments financiers - informations à fournir » (chapitre 3862) qui s'appliqueront aux états financiers de la Caisse populaire à compter du 31 décembre 2008. Le chapitre 1535 a pour objectif d'imposer la divulgation d'information, afin de permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital de l'entité. Le chapitre 3862 vise à informer les utilisateurs pour les aider à mieux comprendre et à évaluer l'importance des instruments financiers par rapport à la situation financière et à la performance financière de la Caisse populaire, ainsi qu'à mieux évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers et la façon de les gérer. Ces nouvelles normes visant spécifiquement la divulgation de l'information à fournir n'auront donc aucune incidence sur les résultats et la situation financière de la Caisse populaire.

Note 5. Liquidités et placements

	31 décembre 2007 (7 mois)	31 mai 2007 (12 mois)
Trésorerie	27 425 935 \$	36 257 959 \$
Parts de capital	756 793	757 200
Dépôts à terme	55 000 000	-
Placement au fonds de liquidités sous gestion	15 193 915	24 644 116
	98 376 643 \$	61 659 275 \$

La trésorerie comprend le numéraire et les autres sommes utilisées pour les opérations courantes. Les parts de capital sont comptabilisées au coût. Les placements en dépôts à terme sont classés dans la catégorie « Prêts et créances ».

Afin que la Caisse populaire puisse gérer le risque de liquidités, elle maintient dans un fonds sous gestion conçu spécifiquement à cette fin, les sommes nécessaires au maintien d'un niveau minimal de liquidités à conserver défini par le *Règlement général - Loi sur les caisses populaires*. Les sommes versées dans ce fonds par l'ensemble des caisses populaires sont investies dans un portefeuille de valeurs mobilières devant satisfaire à des critères élevés de sécurité et de négociabilité, de sorte qu'elles soient, au besoin, encaissables sans perte importante de leur valeur. Les sommes versées dans ce fonds sont exclues de la trésorerie parce que la réglementation ne permet pas leur utilisation pour les opérations courantes. Le placement dans ce fonds est comptabilisé au coût dans la catégorie « Disponibles à la vente ».

Au 31 décembre 2007 et 31 mai 2007, aucune dévaluation pour baisse durable de valeur n'est comptabilisée à l'encontre des placements.

La Caisse Populaire de Shippagan Limitée

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice de sept mois terminé le 31 décembre 2007

Note 6. Prêts

Les prêts sont présentés déduction faite de la provision cumulative qui reflète la meilleure estimation de la direction quant aux pertes potentielles sur le portefeuille de prêts. Cette provision est établie selon deux volets : un volet spécifique et un volet général.

La provision spécifique porte sur les prêts considérés douteux. Un prêt est considéré douteux, dès qu'une des situations suivantes est rencontrée : de l'avis de la direction, il existe un doute raisonnable quant au recouvrement ultime du capital ou des intérêts, le prêt est en retard de plus de 180 jours, le paiement de l'intérêt ou du capital est en retard de 90 jours et plus à moins que le prêt ne soit entièrement garanti. Les prêts douteux sont évalués en actualisant les encaissements prévus sur ces prêts et l'écart entre cette évaluation et le solde du prêt fait l'objet d'une provision. Toute variation de la provision attribuable à l'écoulement du temps ou à une révision des encaissements prévus est comptabilisée au poste « Provision et pertes sur prêts » à l'état des résultats. La Caisse populaire cesse de comptabiliser les intérêts dès qu'un prêt est considéré douteux.

Le solde des prêts douteux et de la provision cumulative sur les cas spécifiques s'y rapportant se répartit comme suit :

	Prêts douteux		Provision cumulative sur les cas spécifiques	
	31 décembre 2007	31 mai 2007	31 décembre 2007	31 mai 2007
Particuliers	3 908 821 \$	5 539 506 \$	2 449 807 \$	2 337 565 \$
Entreprises	9 213 775	9 954 811	5 849 409	6 347 011
	13 122 596 \$	15 494 317 \$	8 299 216 \$	8 684 576 \$

La provision générale vise à évaluer les pertes qui ne peuvent pas être détectées par l'analyse des cas spécifiques. Elle est établie d'après les meilleures estimations de la direction quant aux pertes qui pourraient découler de prêts qui n'étaient pas des prêts douteux à la fin de l'exercice. Pour les catégories de prêts considérés comme comportant un risque élevé, la provision générale est établie en estimant, d'après le jugement et l'expérience récente de la direction, le pourcentage de prêts douteux par catégorie de prêts qui deviendront probablement des prêts douteux et en appliquant le ratio de pertes estimatif moyen aux catégories de prêts analogues ayant fait l'objet d'un examen individuel. Pour tous les autres prêts douteux, la provision générale est établie à 3,5 % des prêts émis avant novembre 2004 et 2 % des prêts émis entre novembre 2004 et mai 2007. Pour les prêts effectués depuis le 1^{er} juin 2007, elle a été déterminée en vertu de la directive 02-01 de l'Office de stabilisation en fonction de l'actif à risque en fin d'exercice.

Le volet général de la provision cumulative pour pertes sur prêts représente un montant de 5 172 945 \$ (5 384 082 \$ au 31 mai 2007).

La Caisse Populaire de Shippagan Limitée

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice de sept mois terminé le 31 décembre 2007

Note 6. Prêts - suite

La provision cumulative pour pertes sur prêts présentée en déduction des prêts a connu les variations suivantes :

	31 décembre 2007 (7 mois)	31 mai 2007 (12 mois)
Solde au début de l'exercice	14 068 658 \$	19 880 281 \$
Provision et pertes sur prêts imputées à l'état des résultats	(26 292)	(17 841)
Récupération de prêts antérieurement radiés	185 112	900 837
Radiations et autres	(755 317)	(6 694 619)
Solde à la fin de l'exercice	13 472 161 \$	14 068 658 \$

La direction a fait preuve d'un jugement important pour établir ces estimations. Les pertes effectivement subies sur les prêts en cours au 31 décembre 2007 différeront de ces estimations et les écarts pourraient être importants. Selon la direction, la réalisation des prêts douteux pourrait se traduire par une provision totale se situant entre 12 454 000 \$ et 14 490 000 \$.

Note 7. Immobilisations

		31 décembre 2007	31 mai 2007	
Vie utile équivalente	Coût	Amortisse- ment cumulé	Valeur comp- table nette	Valeur comp- table nette
Terrain	167 536 \$	-	167 536 \$	167 536 \$
Bâtiment 20 ans	1 363 394	105 947	1 257 447	1 295 224
Matériel 3 à 5 ans	1 452 922	852 825	600 097	404 096
Aménagement de terrain 20 ans	34 710	2 138	32 572	33 550
	3 018 562 \$	960 910 \$	2 057 652 \$	1 900 406 \$

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et amorties selon les méthodes de l'amortissement linéaire et de l'amortissement dégressif en fonction de leur durée de vie utile équivalente. L'amortissement imputé aux résultats de l'exercice s'élève à 206 435 \$ (502 228 \$ pour l'exercice terminé le 31 mai 2007).

La Caisse Populaire de Shippagan Limitée

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice de sept mois terminé le 31 décembre 2007

Note 8. Parts des membres

La Caisse populaire peut émettre un nombre illimité de parts des membres ayant un prix d'émission de 5 \$ chacune, remboursables à vue. Un membre ne détient qu'un seul droit de vote peu importe le nombre de parts qu'il doit acheter et détenir selon les exigences précisées dans le Règlement administratif de la Caisse populaire.

Les parts des membres émises et payées représentent un montant de 90 220 \$ (97 207 \$ au 31 mai 2007).

Note 9. Parts de placement, série 96

Les parts de placement, série 96 ont été émises conformément à la *Loi sur les caisses populaires*. Ces parts ont une valeur au pair de 1 \$ chacune et donnent droit à des dividendes cumulatifs, mais ne confèrent aucun droit de vote ni droit de participation à la distribution des trop-perçus.

Les parts de placement, série 96 émises et payées représentent un montant de 5 000 000 \$ (5 000 000 \$ au 31 mai 2007).

Note 10. Parts privilégiées de stabilisation

Dans le cadre du changement d'affiliation de la Caisse populaire qui est décrit à la note 21, l'Office de stabilisation a souscrit des parts privilégiées de stabilisation de la Caisse populaire. Ces parts sont détenues uniquement par l'Office de stabilisation. Elles ne confèrent aucun droit de vote, ni droit de participation à la distribution des trop-perçus et sont rachetables au gré de l'Office de stabilisation. Elles versent des intérêts au taux de 3,81 %, payable semiannuellement le 30 juin et le 31 décembre.

Les parts privilégiées de stabilisation émises et payées représentent un montant de 9 854 609 \$ (- \$ au 31 mai 2007).

Note 11. Capitalisation réglementaire

En vertu des exigences de la *Loi sur les caisses populaires*, une Caisse populaire doit avoir une capitalisation réglementaire minimum de 5 % de l'actif.

La capitalisation réglementaire de la Caisse populaire se situe à 10 735 709 \$, soit 5,4 % de l'actif ((22 814 693) \$ au 31 mai 2007, soit (12,8) % de l'actif).

Note 12. Autres revenus

	31 décembre 2007 (7 mois)	31 mai 2007 (12 mois)
Reliés principalement à l'administration des dépôts	436 024 \$	651 241 \$
Reliés à l'administration des autres services	218 588	681 727
	654 612 \$	1 332 968 \$

La Caisse Populaire de Shippagan Limitée

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice de sept mois terminé le 31 décembre 2007

Note 12. Autres revenus - suite

Les revenus reliés à l'administration des dépôts sont constitués principalement de charges relatives aux ordres de paiement émis sans provision suffisante et aux frais de service, alors que ceux reliés à l'administration des autres services sont composés de commissions, de charges afférentes à la perception effectuée pour le compte de divers organismes et de revenus liés aux opérations inter-Caisses.

Note 13. Détail de certains frais

	31 décembre 2007 (7 mois)	31 mai 2007 (12 mois)
Frais généraux		
Informatique	272 721 \$	459 614 \$
Frais liés à la conversion informatique	710 000	-
Frais de bureau et communications	288 165	495 542
Frais reliés aux dépôts et services	161 320	291 387
Publicité et commandites	104 616	238 391
Autres	320 834	920 246
	1 857 656 \$	2 405 180 \$

La Caisse Populaire de Shippagan Limitée

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice de sept mois terminé le 31 décembre 2007

Note 14. Impôts sur le revenu

Le tableau qui suit présente l'actif d'impôts futurs de la Caisse populaire :

	31 décembre 2007 (7 mois)	31 mai 2007 (12 mois)
Report prospectif de pertes autres qu'en capital	1 872 989 \$	12 662 000 \$
Excédent de la valeur fiscale des prêts et immobilisations sur leur valeur comptable	2 839 683	4 900 000
Autres	180 030	-
	4 892 702	17 562 000
Provision pour moins-value	4 892 702	7 866 000
Actif d'impôts futurs réalisé, montant net	- \$	9 696 000 \$

Au 31 décembre 2007, les pertes susceptibles de réduire le revenu imposable des exercices à venir et conséquemment de diminuer les impôts sur le revenu de la Caisse populaire se répartissent comme suit :

Date d'expiration	Perte
2026	6 832 563 \$
2027	1 310 868

La Caisse Populaire de Shippagan Limitée

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice de sept mois terminé le 31 décembre 2007

Note 15. Autres éléments

	31 décembre 2007 (7 mois)	31 mai 2007 (12 mois)
Aide financière de la Société de développement régional dans le cadre du changement d'affiliation de la Caisse populaire	29 624 647 \$	-
Autres revenus incluant le règlement de dettes existantes au 31 mai 2007	3 333 253	-
	32 957 900	-
Impôts exigibles	11 110 461	-
Réduction des impôts exigibles par l'utilisation d'économies d'impôts futurs non constatées antérieurement	(1 414 461)	-
	23 261 900 \$	-

De plus, la Caisse populaire a reçu au cours de l'exercice un remboursement de primes de 1,3 million de dollars de Brunswick Credit Union Federation Stabilization Board Limited et a remis ce montant à l'Office de stabilisation. Ces transactions ont été comptabilisées nettes.

Note 16. Affectation au déficit

Le superviseur de la Caisse populaire a décidé d'affecter la totalité des trop-perçus à répartir au déficit.

Note 17. Opérations conclues avec les apparentés

Fédération

Depuis le 26 juillet 2007, la Caisse populaire est affiliée à La Fédération des Caisses Populaires Acadiennes Limitée qui lui fournit divers services dont certains d'ordre technique, financier et administratif.

Dans le cours normal de ses affaires, la Caisse populaire effectue des opérations avec les institutions du Mouvement des caisses populaires acadiennes. Elle effectue également des opérations financières avec ses membres dirigeants. Les opérations avec les apparentés sont comptabilisées à la valeur d'échange, laquelle représente le montant accepté par les parties. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles offertes sur les marchés financiers.

La Caisse Populaire de Shippagan Limitée

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice de sept mois terminé le 31 décembre 2007

Note 17. Opérations conclues avec les apparentés - suite

Le tableau suivant présente les principales opérations autres que celles présentées distinctement ailleurs dans les états financiers.

	Bilan		Résultats	
	31 décembre 2007	31 mai 2007	31 décembre 2007 (7 mois)	31 mai 2007 (12 mois)
Liquidités et placements	98 376 643 \$	- \$	2 373 884 \$	- \$
Autres revenus			11 770	-
Autres frais			332 169	-

Les autres revenus proviennent principalement d'opérations inter-Caisses alors que les autres frais sont surtout reliés aux services informatiques, aux opérations inter-Caisses, aux frais reliés aux dépôts et services, aux assurances et aux options.

Administrateur-e-s et employé-e-s

Dans le cours normal des affaires, les administrateur-e-s et employé-e-s ont contracté des prêts et effectué d'autres transactions à des conditions et modalités conformes aux politiques et comparables à celles offertes aux autres membres sauf pour les exceptions suivantes :

Employé-e-s

- exemption des frais d'utilisation sur leurs comptes d'épargne avec opérations ;
- exemption de certains frais.

Le total des montants versés aux administrateur-e-s à titre de per diem et de frais reliés à l'exercice de leurs fonctions s'élève à 10 395 \$ (22 607 \$ pour l'exercice terminé le 31 mai 2007).

Note 18. Sensibilité aux taux d'intérêt

Le tableau ci-dessous montre sommairement la position de la Caisse populaire en matière de sensibilité aux taux d'intérêt au 31 décembre 2007.

	Écart de sensibilité global
Éléments sensibles aux taux d'intérêt	
De 0 à 3 mois	(5 588 646) \$
De 4 à 12 mois	9 840 389
De 1 à 5 ans	15 225 128
Plus de 5 ans	409 921
Éléments non sensibles aux taux d'intérêt	(19 886 792)
	- \$

La Caisse Populaire de Shippagan Limitée

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice de sept mois terminé le 31 décembre 2007

Note 18. Sensibilité aux taux d'intérêt - suite

L'écart de sensibilité global est fondé sur les dates d'échéance ou, si elles sont plus rapprochées, les dates de révision de taux d'intérêt des éléments d'actif et de passif à taux fixe. Cet écart représente la différence entre le total des actifs et le total des passifs et de l'avoir pour une période considérée.

Un écart de sensibilité global positif pour une période donnée signifie qu'un relèvement continu des taux d'intérêt aurait pour effet de faire augmenter le revenu net d'intérêt de la Caisse populaire, tandis qu'une baisse des taux d'intérêt ferait diminuer le revenu net d'intérêt. L'inverse se produit lorsque l'écart de sensibilité est négatif.

Les taux pondérés moyens des principales catégories d'actif et de passif comptabilisées au bilan et sensibles aux taux d'intérêt se présentent comme suit :

Actif		Passif	
Liquidités et placements	5,0 %	Dépôts	4,6 %
Prêts	8,6		

Des données montrant la sensibilité aux taux d'intérêt en fonction des principaux éléments d'actif et de passif sont disponibles à la Caisse populaire pour ses membres.

Note 19. Juste valeur des instruments financiers

Le tableau ci-dessous montre la juste valeur des instruments financiers inscrits au bilan de la Caisse populaire. La sensibilité aux taux d'intérêt constitue la principale cause de la fluctuation de la juste valeur des instruments financiers de la Caisse populaire. La valeur comptable des instruments financiers n'est pas ajustée pour tenir compte des augmentations ou diminutions de la juste valeur découlant de la fluctuation de taux d'intérêt, puisque l'intention de la Caisse populaire est de conserver ces instruments jusqu'à leur échéance.

La juste valeur des instruments financiers se présente comme suit :

	31 décembre 2007		31 mai 2007	
	Valeur comptable	Juste valeur estimative	Valeur comptable	Juste valeur estimative
Actif				
Liquidités et placements	98 376 643 \$	100 082 807 \$	61 659 275 \$	61 659 275 \$
Prêts	96 696 827	97 262 957	103 727 302	104 782 148
Autres actifs financiers	1 586 871	1 586 871	504 085	504 085
Passif				
Dépôts	182 209 119	188 553 110	192 718 112	194 855 912
Autres passifs financiers	4 508 518	4 508 518	4 235 257	4 235 257

La Caisse Populaire de Shippagan Limitée

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice de sept mois terminé le 31 décembre 2007

Note 19. Juste valeur des instruments financiers - suite

La juste valeur des instruments financiers est fondée sur les méthodes d'évaluation et d'hypothèses suivantes :

- la juste valeur des actifs et passifs financiers à taux fixe est établie en actualisant les flux de trésorerie prévus au taux du marché en fin d'exercice pour des actifs et des passifs financiers similaires ;

Enfin, la juste valeur des éléments qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers, telles les immobilisations, n'est pas incluse dans le tableau ci-dessus.

Note 20. Lettres de garanties

Les lettres de garanties constituent des engagements irrévocables de la part de la Caisse populaire d'effectuer les paiements d'un membre qui ne pourrait pas respecter ses obligations envers des tiers. La politique de la Caisse populaire en ce qui a trait aux biens obtenus en garantie à l'égard de ces lettres est habituellement la même que celle s'appliquant aux prêts. En date de fin d'exercice, le montant maximal potentiel des paiements futurs relativement à ces lettres représente une somme de 19 000 \$ (164 850 \$ au 31 mai 2007).

La Caisse populaire a évalué qu'aucune provision ne nécessitait d'être comptabilisée au bilan à l'égard de ces lettres de garanties.

Note 21. Changement d'affiliation et supervision

En date du 26 juillet 2007, la Caisse populaire a cessé d'être affiliée à Brunswick Credit Union Federation Stabilization Board Limited pour devenir affiliée à La Fédération des Caisses Populaires Acadiennes Limitée. Compte tenu de ce changement, depuis le 26 juillet 2007, la Caisse populaire est sous la supervision de l'Office de stabilisation, et non plus sous celle de Brunswick Credit Union Federation Stabilization Board Limited.

Note 22. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour rendre leur présentation comparable à celle de l'exercice courant.